

Département des Yvelines  
Arrondissement de  
MANTES LA JOLIE

Canton de  
BONNIERES SUR SEINE

Nombre de membres :

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 13  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date de convocation  
14 novembre 2020  
Date d'affichage  
14 novembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE  
MOUSSEAUX SUR SEINE

N° 20201102

Séance du 20 Novembre 2020

L'an deux mil vingt et le vingt novembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard OURS, Maire.

Étaient présents : Mesdames ANDRE, BENZERROUK, JOLY, SAMSON et SMEECKAERT et Messieurs, GODARD, LEDOUBLE, LEROY.X, OURS PRISBIL, PRATTICO, SALOMON et YVANOFF.

Étaient absents excusés : Mme CHABRE, Mme GIANNONE, Mr LEROY Daniel

Pouvoirs : Mr LEROY Daniel à Mr LEROY Xavier

Secrétaire de séance : Mme Myriam BENZERROUK

2. Instauration de permis de démolir

CONSIDERANT que le Conseil municipal souhaite engager une démarche qualitative pour son développement urbain et la préservation de son paysage sur l'ensemble du territoire communal et c'est dans ce contexte qu'il apparaît important d'instaurer un permis de démolir obligatoire sur toutes les zones du PLUi.

VU l'article R421- du code de l'Urbanisme dit « que doivent être précédés d'un permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située dans une commune où le Conseil Municipal a décidé d'instituer le permis de démolir »

Le Maire propose d'appliquer l'article R421-7 du code de l'Urbanisme dans toutes les zones du PLUi en instaurant une demande de permis de démolir obligatoire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme au registre.

Le Maire  
Gérard OURS PRISBIL

Certifiée exécutoire compte tenu

De sa réception en sous-préfecture le 20/11/2021

De sa publication le 27/11/2020

Le Maire

G. OURS PRISBIL



*G. Ours Prisbil*

